



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 13 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi 13 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

**Présents** : Estelle FAURE, Laetitia LAPAIX, Thierry ALBERT, André DURAND, Florence HUC, Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, André VALETTE, Laurent CHAUVEAU, Dany DUBOIS, Simone JULIEN, Serge PINA, Karine SEYMOUR.

**Pouvoirs** : Rozenn IRVOAS a donné pouvoir à Simone JULIEN,  
André VALETTE a donné pouvoir à Laetitia LAPAIX,  
Hélène ZATKOWSKI a donné pouvoir à André DURAND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Caroline CHEVALIER (Future directrice de l'ALAE) assistait au conseil

**Secrétaire de séance** : Estelle FAURE

**1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril est approuvé à la majorité de 14 voix et 1 abstention.

**2. Régularisation formelle de la désignation des représentants pour le syndicat d'électricité de Haute-Garonne**

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a demandé l'annulation et le remplacement de la délibération sur la désignation des représentants pour le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne car ce groupement a été dissout par arrêté préfectoral du 2 décembre 2013 et remplacé par la commission territoriale de Montgaillard-Lauragais.

**3. Débat sur les conditions de création d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la réforme des rythmes scolaires entraîne au sein du village une réflexion sur l'enfance qui aboutit à la création d'un ALAE. Répondant d'une part à un besoin de garde des parents et d'autre part au besoin de détente et de loisirs des enfants, l'ALAE est une entité éducative qui contribue à l'épanouissement des enfants dans le respect du rythme de vie et de la personnalité de chacun.

La commune au travers du personnel d'encadrement de cette structure est garante de la sécurité morale, physique et affective des enfants pendant les temps où ils lui sont confiés.

Monsieur le Maire invite Mme Caroline CHEVALIER à présenter les conditions de création d'un ALAE.

➤ **Présentation du projet éducatif et pédagogique :**

L'ALAE se fixe plusieurs objectifs :

- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant :**

- Proposer des activités nouvelles en complément des activités scolaires.
- Assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- Respecter le niveau d'implication et de réussite des enfants.

- **Favoriser la construction de l'autonomie et de la confiance en soi :**

- Favoriser l'expression orale afin de faire verbaliser les difficultés et les envies. L'expression sera utilisée pour verbaliser ses difficultés et son projet et permettre de résoudre les conflits.
- Favoriser l'autonomie afin de responsabiliser les choix des enfants : Leur demander d'être à tour de rôle acteur et organisateur du groupe.
- Favoriser la prise en mains et le rangement de l'organisation matérielle de l'activité en s'appropriant les lieux et les matériels mis à disposition.
- Permettre aux enfants d'évaluer par eux-mêmes le déroulement des activités et leurs résultats.

- **Favoriser la socialisation, la coopération et l'entraide**

- Développer les travaux de groupes, d'équipe ou les partenaires doivent s'organiser pour accomplir une tâche
- Diversifier les rôles de chacun afin que chaque enfant puisse comprendre les différents rôles.
- Favoriser le parrainage des plus jeunes par les plus âgés.
- Rappeler la nécessité de la règle commune qui est indispensable au bon fonctionnement.
- Permettre aux enfants de proposer et même d'organiser des variantes de l'activité avec l'accord du groupe.

- **Construire le futur citoyen**

- Développer la notion de développement durable par des actions simples de rangement, économie et surveillance du gaspillage au cours des activités.
  - Construire la notion de représentativité par les délégués chargés d'un travail préparatoire.
  - Promouvoir le respect et le droit à la différence.
  - Découvrir, à travers des activités pratiquées ailleurs, les différentes civilisations.
- **Développer les liens avec la commune**
- Développer la connaissance de la commune, de ses espaces en liaison avec les parents.
  - Participer aux activités communales organisées au cours de l'année.
  - Favoriser les échanges avec les plus anciens pour comprendre la mémoire du village.
  - Impliquer les parents dans des témoignages du temps passé et de leurs racines.

Caroline CHEVALIER présente la journée type d'un enfant adhérent à l'ALAE. Elle explique que le programme est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits, des conditions météorologiques, du choix des enfants, des opportunités d'interventions, des absences des bénévoles. Karine SEYMOUR propose que les parents viennent chercher les enfants qui seront le soir en activité à la bibliothèque directement sur le lieu de l'activité. Un pointage des avantages et des inconvénients sera mis en place pour pouvoir étudier cette proposition dans un prochain conseil municipal. André DURAND informe qu'il a sollicité les associations pour intervenir au sein de l'ALAE.

### ➤ **Présentation du règlement intérieur**

- **L'équipe**
- La directrice s'assure du bon fonctionnement de cette structure en travaillant en partenariat avec la municipalité, la directrice de l'école, les représentants des parents d'élèves, des intervenants.
  - L'équipe d'animation (animateurs et agents municipaux) propose des activités et s'assure du bon déroulement de celles-ci.
- **Les modalités de fonctionnement**
- **Horaires d'accueil et fonctionnement :**
    - Le matin : de 7h30 à 9h : Les enfants arrivent au fur et à mesure et se positionnent sur des groupes d'activités proposés dans la limite d'un nombre maximum par groupe.
    - Le midi : de 12h à 13h35 (participation obligatoire pour les enfants mangeant à la cantine)
    - TAP du soir de 16 h à 17h30 : un planning d'activités prédéfinis par période et par maternelles et primaires sera diffusé pour inscription. Ces activités nécessitent une inscription particulière et il sera **impossible de récupérer les enfants avant la fin de l'activité sauf si votre enfant est inscrit en ALAE simple**. Les enfants seront récupérés par les parents ou les personnes désignées à l'école à l'heure indiquée.
    - Le soir : de 17h30 à 18h30 (ALAE simple)
  - **Le mercredi :**  
Le matin l'ALAE sera mis en place comme tous les autres matins. Le midi, les enfants préalablement inscrits seront acheminés en bus au centre de loisirs de Baziège avec possibilité de rester sur le centre de loisirs l'après-midi. Pour les enfants restant une garderie sera assurée de 12 h à 12h30 pour vous laisser le temps de récupérer votre enfant.
  - **Inscriptions, modifications :**  
Des préinscriptions annuelles sont demandées avant le 22 juin 2014 afin d'établir un planning prévisionnel et d'ajuster l'équipe d'animation en fonction du nombre d'enfants prévus.  
Pour l'ALAE du matin et du soir après 17h30, pas d'inscription préalable.  
Pour les TAP, des inscriptions obligatoires seront faites 1 mois avant la fin de la période selon un planning établi sur les périodes suivantes :  
Période 1 : de la rentrée au début des vacances de la Toussaint  
Période 2 : des vacances de la Toussaint au début des vacances de Noël  
Période 3 : des vacances de Noël au début des vacances de février  
Période 4 : des vacances de février au début des vacances de Pâques  
Période 5 : des vacances de Pâques aux vacances d'été.  
Il faudra signaler par écrit le plus tôt possible auprès de la mairie, toutes modifications d'inscription (afin d'ajuster le taux d'encadrement). Si les enfants ne sont pas inscrits aux TAP, nous considérerons que les parents viennent les chercher à 16h.  
Concernant les repas, les modifications doivent être faites par écrit auprès de la mairie au plus tard le mercredi soir pour la semaine suivante sinon facturés.  
En cas d'absence de l'enfant, les repas seront dus les 2 premiers jours.
  - **Grève :**  
En cas de grève :
    - De l'équipe enseignante, le groupe scolaire sera fermé. L'ALAE et les repas ne seront pas facturés.

- partielle de l'équipe enseignante, le groupe scolaire sera ouvert et le service ALAE/cantine sera assuré (et donc facturé).
- de l'ensemble des agents territoriaux, un service minimum sera mise en place conformément à la loi.

- **Dispositif médical :**

Concernant les informations médicales une fiche sera à compléter avec le dossier d'inscription.

L'équipe de l'ALAE n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants.

Pour les enfants nécessitant un PAI (Projet d'accueil individualisé) la directrice de l'ALAE signera aussi le document conventionnel afin d'assurer la procédure d'urgence en cas de nécessité.

- **Attitudes et sanctions :**

Tout enfant ayant une attitude non respectueuse de la vie en collectivité sera rappelé à l'ordre par les animateurs.

La répétition de ce comportement pourra amener la directrice à rencontrer les parents afin de le signaler et de trouver une solution. Des sanctions pourront être envisagées si besoin pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire.

Parallèlement les intervenants bénévoles ou professionnels signent une charte d'engagement et de bonne conduite auprès de la mairie et le personnel de l'école se doit bien sûr à un respect de l'enfant.

- **Assurance responsabilité civile :**

Les parents doivent s'assurer auprès de leur assurance que la responsabilité civile de l'enfant sera effective sur les temps périscolaires et s'engagent à fournir une attestation à la directrice de l'ALAE.

- **Evaluation et bilan :**

La directrice de l'ALAE effectuera des bilans tout au long de l'année afin de satisfaire au mieux aux demandes et besoins des enfants.

➤ **Proposition des tarifs de l'ALAE**

Monsieur le Maire explique qu'il est difficile de déterminer le montant nécessaire à l'équilibre du budget ALAE. Que le tarif tient compte du quotient familial de chaque famille calculé par la CAF et que l'on ne connaît pas combien de parents sont au quotient familial max ou min et surtout combien de ceux qui sont classés en QF 5 par exemple seront présents.

La proposition des tarifs de l'ALAE est la suivante :

	1h30	1h	1h30	1h					
	7h30/8h50	12h/13h50	16h/17h30	17h30/18h30	QF 1	QF2	QF3	QF4	QF5
SEQUENCE	matin	midi	TAP	ALAE simple	x < 399	400<x<849	850<x<1199	1200<x< 1399	> 1400
ALAE matin	x				0.75 €	0.90 €	1.05 €	1.20 €	1.35 €
ALAE midi (sans repas)		x (*)			0.25 €	0.30 €	0.35 €	0.40 €	0.45 €
Repas		Repas			2.70 €	2.90 €	3.10 €	3.30 €	3.50 €
TAP			x		0.75 €	0.90 €	1.05 €	1.20 €	1.35 €
ALAE simple				x	0.50 €	0.60 €	0.70 €	0.80 €	0.90 €
Modèle 1 (avec repas)	x	x			3.70 €	4.10 €	4.50 €	4.90 €	5.30 €
Modèle 2 (avec repas)	x	x	x		4.45 €	5.00 €	5.55 €	6.10 €	6.65 €
Modèle 3 (avec repas)	x	x	x	x	4.95 €	5.60 €	6.25 €	6.90 €	7.55 €
Modèle 4 (avec repas)		x	x	x	4.20 €	4.70 €	5.20 €	5.70 €	6.20 €
Modèle 5 (avec repas)		x	x		3.70 €	4.10 €	4.50 €	4.90 €	5.30 €
Modèle 6	x		x		1.50 €	1.80 €	2.10 €	2.40 €	2.70 €
Modèle 7	x		x	x	2.00 €	2.40 €	2.80 €	3.20 €	3.60 €
Modèle 8			x	x	1.25 €	1.50 €	1.75 €	2.00 €	2.25 €

Tarif 1/2 h d'animation	0.25 €	0.30 €	0.35 €	0.40 €	0.45 €
-------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

(\*) L'ALAE de midi n'est facturé qu'une demi-heure car le public est captif

Monsieur le Maire propose que les prestations soient facturées à la demi-heure et que toute demi-heure commencée soit facturée. L'ALAE simple sera facturé au même tarif que les TAP.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions :  
*Paiement à la séquence 3 voix, paiement à la demi-heure 8 voix et 4 abstention.*

➤ **Besoin en personnel**

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement de l'ALAE trois possibilités peuvent intervenir : les animateurs diplômés, les ATSEM (qualifiés de droit) et les bénévoles qualifiés. Selon des proportions bien définies par la CAF, on peut effectivement employer en même temps des catégories différentes. Il semble donc que nous ayons besoin de deux animateurs pour compléter la futur équipe de l'ALAE.

**4. Créations de deux postes d'animateurs**

Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'animateurs territorial à temps non complet qui seront respectivement de 21h et de 19h afin d'assurer le fonctionnement de l'ALAE qui sera mis en place dans les mois prochains. Des informations seront demandées au service carrière du Centre de Gestion pour l'étude des différents types de contrats éventuels pour le recrutement des deux animateurs.

*Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 14 voix pour et une abstention.*

**5. Création d'un poste d'ATSEM**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM à temps complet qui sera proposé à Sabine SENAC pour permettre le bon fonctionnement de l'ALAE en septembre et la validation de son concours.

*Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 14 voix pour et une abstention.*

**6. Sollicitation de la mairie par un postulant à un emploi d'avenir**

Monsieur le Maire présente aux conseillers la possibilité ou le besoin de créer un poste d'avenir pour les espaces verts pour envisager éventuellement à l'avenir le renforcement du service technique pour aider Hervé LAURENT.

Monsieur le Maire explique que les emplois d'avenir constituent à répondre aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle.

Concernant la demande du postulant, les élus demandent des informations supplémentaires pour pouvoir envisager une éventuelle embauche.

**7. Organisation des élections européennes**

Monsieur le Maire explique que pour les élections européennes du 25 mai, les Conseillers Municipaux sont amenés à donner leurs créneaux de disponibilités pour les permanences du bureau de vote.

**8. Informations sur les dossiers en cours**

-Au niveau du SICOVAL, les commissions vont se mettre en place. Plus rapidement pour certaines, notamment celles liées aux services techniques, que pour d'autres.

-Rappel de la visite des chantiers en cours sur la commune, organisée par la commission travaux, le samedi 17 mai à 10 h. Une autre visite sera prévue la semaine suivante pour ceux qui ne peuvent pas y assister.

**9. Questions diverses (à l'ordre du jour en début de séance).**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h30.**